

## Communiqué de presse

22 juin 2023

### **Accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un handicap : Signature d'une convention entre les CPAM d'Alsace, la Carsat Alsace-Moselle et APF France Handicap.**

#### **Le handicap : un facteur de précarité et d'éloignement des soins**

Selon la direction générale de la cohésion sociale, il y aurait 12 millions de personnes concernées par le handicap en France et 10 millions d'aidants. Les études de l'Assurance Maladie et du Système National des Données de Santé indiquent que les personnes bénéficiaires de pensions d'invalidité et de l'Allocation adultes handicapés représentent une population plus malade, marquée par une plus grande précarité et rencontrant des problématiques d'accès aux soins.

Dans ce contexte, les Caisses primaires d'assurance maladie d'Alsace, le Service social de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Alsace-Moselle et la Direction Grand Est d'APF France Handicap souhaitent consolider les relations entre les trois structures, initier et promouvoir de nouvelles coopérations.

#### **Coopérer en faveur des publics vivant avec un handicap**

Concrètement, les partenaires cités s'engagent dans le cadre d'une convention à :

- L'acculturation des collaborateurs des CPAM et de la Carsat aux problématiques liées au handicap grâce à des formations et des interventions d'APF France Handicap ;
- La sensibilisation des équipes de l'APF aux prestations et offres de l'Assurance Maladie ;
- La mise en place de circuits privilégiés pour l'ouverture des droits et l'obtention d'un accompagnement de la Mission accompagnement santé de l'Assurance Maladie ainsi que pour un accompagnement personnalisé par le service social le cas échéant ;
- Obtenir une aide de la part d'APF France Handicap en cas de situation bloquante pour un assuré en situation de handicap.

**La signature de la convention aura lieu**

**le lundi 26 juin 2023 à 14h30**

**dans les locaux d'APF France Handicap à Strasbourg, 13 rue d'Obernai.**

Cette signature se fera en présence de MM. Rouchon et Lagadec, directeurs des CPAM du Bas-Rhin et du Haut Rhin, de Mme Rautmann, directrice territoriale Alsace et M. Pierre Salachas directeur régional Grand Est d'APF France Handicap et de Mme Welfert, Relations entreprises et Interventions sociales à la Carsat Alsace-Moselle.

## À propos de la Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin joue un rôle majeur au service de la protection de la santé en permettant à chacun de se faire soigner quelles que soient ses ressources. Elle agit en lien avec les autres acteurs locaux et ses partenaires. Ses grandes missions sont l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des soins et le versement des revenus de remplacement, en portant une attention particulière aux plus fragiles. Elle mène des actions de prévention et accompagne les assurés dans la préservation de leur santé. En tant qu'assureur, elle régule les dépenses et s'assure de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs et en luttant contre les abus et les fraudes.

## À propos d'APF France Handicap :

APF France Handicap est la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933, APF France Handicap rassemble aujourd'hui près de 100 000 acteurs : adhérents, élus, salariés, bénévoles et volontaires, usagers, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs et sympathisants. APF France Handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France Handicap dans le Grand Est c'est :

- 43 établissements médico-sociaux (pour 2792 places) ;
- 5 entreprises adaptées ;
- 10 délégations départementales ;
- 1018 salariés ;
- 2094 adhérents.

## À propos de la Carsat Alsace-Moselle :

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Alsace-Moselle est l'organisme de Sécurité sociale qui gère pour les salariés du privé et les travailleurs indépendants : la préparation et le paiement de la retraite, la prévention et la tarification des risques professionnels, l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté. En 2022, la Carsat Alsace-Moselle a versé plus de 6,7 milliards d'euros de prestations à 752 649 retraités, a assuré 818 506 salariés contre les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle dans 92 278 établissements d'entreprises et soutenu plus de 21 800 personnes dans le cadre de son action sociale retraite. Dans le cadre de ses missions de prévention de la désinsertion professionnelle et d'accompagnement des personnes malades, son service social a accompagné directement plus de 18 000 personnes.

## Contacts presse

Assurance Maladie – Sarah Richard : 07 64 19 48 24 - sarah.richard@assurance-maladie.fr

APF France Handicap – Sylvie Margueret : sylvie.margueret@apf.asso.fr

Carsat Alsace Moselle – Christine Hoffer – 03 88 65 22 95 - christine.hoffer@carsat-am.fr